

Séance extraordinaire du 8 février 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le jeudi huit février deux mille vingt-quatre à seize heures, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, Directeur, Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-01-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 février 2024.

CE-2024-01-22

Aide financière spéciale postpandémique à 9149-8329 Québec inc., financement afférent, entente de visibilité quinquennale à intervenir, acquisition en propriété superficielle des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec, Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec (agrandissement du centre de congrès et d'expositions de Lévis) et transaction et quittance à intervenir

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accorder une aide financière spéciale postpandémique de 1 200 000 \$ à 9149-8329 Québec inc., pour l'exploitation du Centre de congrès et d'expositions de Lévis et le maintien de ses activités et opérations auprès de la population lévisienne et de la clientèle du tourisme d'affaires, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, aux conditions prévues à la fiche de prise de décision DAJSC-2024-005;
- de conclure l'entente de visibilité quinquennale à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., relative à l'exploitation du Centre de congrès et d'expositions de Lévis, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir, en propriété superficière, les lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec, au prix et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt spécifique prévoyant le financement de cette dépense, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec (agrandissement du centre de congrès et d'expositions de Lévis), tel qu'il est joint en annexe à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de financer la dépense relative à l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec par un emprunt n'excédant pas la somme de 11 565 000 \$, d'un terme de 32 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville;
- de conclure la transaction et quittance à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., confirmant l'entente de principe intervenue entre les parties au terme d'une démarche de médiation, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le président du comité exécutif prend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2024-01-23

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 50.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
